



PHASE 1 - SUPER CHALLENGE DE FRANCE

Candidature des clubs (hors APARE)

SAISON 2021 2022

La phase 1 du Super Challenge de France s'adresse aux 30 clubs membres de l'APARE ainsi qu'aux autres clubs qui souhaitent y participer.

Le calendrier de la phase 1 est le suivant :

- J1 : 13/11/2021
- J2 : 27/11/2021
- J3 : 11/12/2021

Pour les clubs qui ne sont pas membres de l'APARE, qui souhaitent s'engager sur la phase 1, la candidature doit impérativement être validée par le référent de secteur M14 et le DTL.

Le formulaire complété doit être renvoyé **avant le 17 octobre 2021** à :

Florence ACHARD - FFR (florence.achard@ffr.fr) et Jean Claude RUTAUT- SCF (jean-claude.rutault@orange.fr)

Le club ci après souhaite s'engager en phase 1 du Super Challenge de France 2021-2022 :

Nom du club :

Code club FFR :

Nom et prénom du responsable :

Adresse mail :

Téléphone :

Date et Signature du Club	
Validation du Référent M14 - Date et signature	Validation du DTL - Date et signature